

Mesures d'hygiène

Au poste de travail

Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer.
Vérifier ses EPI, les remplacer si besoin.

En fin de poste

Ranger ses EPI.

Avant la pause

Bien se laver les mains.

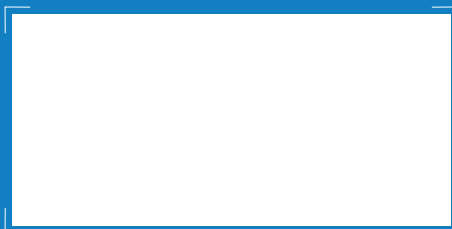


Quelques liens utiles

www.inrs.fr (réf : ED6132)
www.travailler-mieux.gouv.fr



Plus d'information
sur notre site internet



sstrn.fr



sstrn_44



sstrn44

© SSTRN - Toute reproduction, même partielle, est interdite. Document réalisé par le service Communication et les professionnels du SSTRN
2018/02 - Crédits Photo : © Imady70, Jeremy Smokhov - Fotolia.com



LES CONSEILS du *Sstrn*⁺
PRÉVENTION

SOUDEURS

PROTÉGEZ-VOUS !

SSTRN
Service de Santé au Travail de la Région Nantaise
2, rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES Cedex 4
Tél. : 02 40 44 26 00 Fax. : 02 40 44 26 10
SIRET : 788 354 843 000 - Code APE : 8621Z



RÉSEAU **présanse**
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

LE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL
DE LA RÉGION NANTAISE

COMPOSITION DES FUMÉES QUE RESPIREZ-VOUS ?

La composition des fumées est variable en fonction de la technique de soudage (arc, MIG, TIG...) et des métaux utilisés :

- > particules des métaux
- > particules du revêtement
- > gaz protecteurs et polluants gazeux
- > dégraissants, peintures, graisses...
- > substances cancérigènes comme le chrome VI.

Le Circ a classé les fumées de soudage parmi les agents cancérigènes avérés pour l'Homme.



QUELS SONT LES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ?

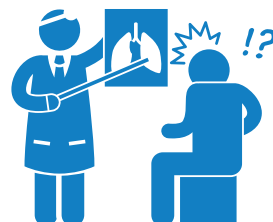
Les risques sont variables en fonction des polluants (plomb, oxyde de manganèse, monoxyde de carbone, chrome VI...).

Atteintes respiratoires

- > bronchite chronique
- > asthme
- > infection respiratoire
- > irritation des voies respiratoires
- > cancer du poumon

Atteinte rénale

Atteinte neurologique...



LES AUTRES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ?

Atteinte de l'œil par :

- > projections de particules en mouvement
- > rayonnements ultra-violet et infra-rouge
- > rayonnements visibles

Vous risquez des :

- > lésions et infections de l'œil
- > kérato-conjonctivites ou coups d'arc (UV)
- > cataractes (IR)
- > atteintes rétinienne (lumière bleue)

Ne jamais retirer vous-même un corps étranger. Consultez un ophtalmologiste.

Irritations cutanées

Brûlures thermiques

Blessures dues à la manutention

Troubles musculo-squelettiques

+
Incendie
Explosion
Électrification
Électrocution



LA PRÉVENTION EXISTE

LES ÉQUIPEMENTS

DE PROTECTION COLLECTIVE (EPC)

> Utilisation des ventilations locales et des aspirations à la source en priorité :

- > torches aspirantes avec portiques
- > gabarits aspirants
- > tables à dossier aspirants
- > autres dispositifs d'aspiration : bras articulés, cabines...



- > *Ventilation des locaux.*
- > *Nettoyage régulier du poste :*
 - > par aspiration avec système de récupération des poussières,
 - > à l'humide type autolaveuse.



LES ÉQUIPEMENTS

DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

- > cagoule de soudeur à ventilation assistée
- > cagoule avec filtre électro-optique
- > masque respiratoire FFP3
- > lunettes
- > visière

